**–– –** 

**APPEL A PROJETS FONDS SOCIAL EUROPEEN – LA MEF Mulhouse Sud Alsace – 2017**

[www.mef-mulhouse.fr](http://www.mef-mulhouse.fr) rubrique Appel à projets 2017-2018

|  |  |
| --- | --- |
|  | Lancement de la nouvelle programmation des fonds européens gérés par la Mef Mulhouse Sud Alsace pour la période 2017-2020. L’Etat, par délégation de gestion, a renouvelé sa qualité d’organisme intermédiaire, à la Maison de l’emploi et de la formation du pays de la région mulhousienne. La convention de subvention globale est en cours de signature.La délégation de gestion à l’organisme intermédiaire porte sur 2 axes : **Axe 3 : objectif thématique : 9.1.*** + **Objectif spécifique 1 :**
	+ **Dispositif 8 de la subvention globale** : **PLIE**
* Augmenter les parcours d’insertion dans le Plie (plan local pour l’insertion et l’emploi et la levée des freins à l’accès à l’emploi et la formation pour ces publics (se référer aux protocoles d’accord du Plie ainsi qu’à l’accompagnement Plie.)
* Actions concernant la levée des freins à l’accès à l’emploi ou la formation professionnel réalisées dans le cadre d’un accompagnement individualisé d’insertion professionnelle.
	+ **Dispositif 9 de la subvention globale : Hors Plie**
* Augmenter les parcours d’insertion destinés aux publics (hors cadre du Plie) habitant des quartiers politique de la ville (mais également aux habitants présentant de réelles difficultés d’insertion professionnelle et sociale sur le territoire)
* Et les actions concernant la levée des freins à l’accès à l’emploi ou la formation professionnel réalisées dans le cadre d’un accompagnement individualisé d’insertion professionnelle.
	+ **Objectif spécifique 2 :**
	+ **Dispositif 10 de la Subvention Globale**
* Mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics à destination des publics éligible à la clause d’insertion.
	+ **Objectif spécifique 3 :**
	+ **Dispositif 11 de la Subvention Globale : Animation du Plie**
* Coordination du dispositif du Plie, mise lien études de projets liés à l’insertion professionnelle des publics fragilisés, diagnostics du dispositif et/ou évaluation, pilotage et mise en réseau, programmation des opérations de parcours et de levée des freins

**Axe 2 : priorité d’investissement 8.5. adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs.*** **Objectif spécifique 1 :**
* **Dispositif 7 de la subvention globale** - GPECT
 |
| Dispositifs concernés par l’appel à projets Externe | * Le présent appel à projets concerne : les dispositifs 8, 9 de la subvention globale Les autres dispositifs sont gérés directement par La MEF Mulhouse Sud Alsace dans le cadre de la réalisation de ses missions : dispositif 7, et 10 et 11
 |
| Comment déposer son dossier de demande de subvention. | * **Tous les dossiers feront l’objet d’un dépôt** sur la plateforme web :mademarchefse.fr

Pour toutes les demandes concernant le dépôt ou le montage du dossier : Contact : Laurence Oppenot  l.oppenot@mef-mulhouse.fr et ligne directe : 06 84 62 63 35 LA MEF Mulhouse Sud Alsace avant le dépôt des dossiers |
| Délai de dépôt des dossiers de demande de subvention FSE | * **Pour les opérations de référents Plie**: 31/03/2017 dernier délai. (possibilité de montage sur 2 ans)
* Pour les autres opérations de levée des freins dans le cadre du Plie : 30/6/2018
* *Pour les autres opérations : le dépôt doit être réalisé au plus tard 6 mois avant la fin de l’opération, et l’opération ne doit pas être terminée au moment du dépôt du dossier.*
 |
| Modalités de sélection des dossiers | * **Cohérence par rapport aux objectifs poursuivis :** Les offres des opérateurs candidats seront analysées selon la pertinence de leurs propositions par rapport aux objectifs de l’appel à projet
* **Capacité technique :** L’organisme candidat doit justifier des compétences dans le domaine auquel il répond, de sa connaissance des publics visés, de l’environnement économique et es partenaires potentiels pouvant agir dans les domaines de l’insertion sociale et professionnelle. La démarche d’accompagnement, les méthodes et outils devront être adaptés.
* **Proportionnalité des moyens :** Les moyens de l’opérateur devront être en adéquation avec les nécessités de l’opération proposée. Concernant les moyens humains, la présentation précisera la répartition des temps affectés à chaque tâche à l’opération.
* **Capacité financière :** L’organisme candidat devra pouvoir justifier d’une capacité financière suffisante en regard du poids du montant de l’opération dans le budget de la structure
* **Proportionnalité de financement sollicité :** Le rapport entre les résultats attendus et le montant du financement sollicité sera analysé. Une attention particulière sera apportée à la capacité des opérateurs à mobiliser les contreparties du FSE afin de garantir le principe d’additionnalité du FSE
* **Respect des conditions de l’appel à projets :** Ce critère porte sur le respect des conditions de l’appel à projets notamment relatives à la mobilisation de financement du FSE, et plus particulièrement la prise en comptes des principes horizontaux et le respect des limites temporelles de l’appel à projet, soit à compter du 1er janvier 2017.
 |
| Suivis des indicateurs des participants pour les subventions liées au participants | * Au 31/12/2018**, le nombre de participants à intégrer sur les opérations depuis le 01/01/2014 est de**

**1884** chômeurs et **1729** inactifs (Se reporter à la définition du BIT pour les opérations hors cadre du PLIE : *www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017*)* Obligation de saisie des indicateurs d’entrée sur l’opération
* Obligation de saisie des indicateurs de sortie de l’opération
* Saisie des informations au fil de l’eau dans la plateforme mademarchefse.fr
* (à partir d’un système informatique propre à l’opérateur : déclaration CNIL, ou à partir du questionnaire DGEFP, en ligne sur notre site : C)
* *L’opérateur est responsable de la bonne tenue des remontées* d’information dans mademarchefse.fr
 |
| Respect des règles de publicité et de communication européenne | * L’opérateur s’engage à faire mention dans les documents, sur le lieu de travail de l’affichage du logo européen sur une feuille de taille minimum A3 et mentionnant les projets financés dans le cadre du financement européen

Les logos et règles de publicité sont disponibles sur le site mef-mulhouse.fr/Rubrique appel à projets 2017 |
| Respect des principes transversaux liés aux financements européens inscrits dans le programme opérationnel national « Emploi et inclusion en métropole »2014-2020 | * Egalité Femme Homme
* Egalité des chances et non-discrimination
* Développement durable (uniquement sur le volet environnemental)
 |
| Tenue d’une comptabilité séparée et/ou Analytique | Les actions cofinancées par le FSE doivent faire l’objet d’une comptabilité séparée ou d’une codification comptable adéquate. Un système extracomptable par enliassement des pièces justificatives peut être retenu s’il est accompagné d’une liste récapitulative des pièces, d’un tableau de synthèse par poste de dépenses et, le cas échéant, d’une note explicative des clés de répartition utilisées.  |
| Comment répondre à l’appel à projets | Demande d’information : Laurence Oppenot – La Mef Mulhouse Sud AlsaceService Animation Gestion : Ligne directe : 03 89 63 46 44Adresse courriel : l.oppenot@mef-mulhouse.frTransmettre par courriel, les fiches synthétiques des actions liées au projet **avant tout dépôt de dossier** sur la plateforme :  mademarchefse.fr » (*www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017°* |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **2 types d’opérations :** 1. **L’accompagnement de publics en difficulté sociales/professionnelles ne permettant pas un accès direct à l’emploi / le référent de parcours Plie**
2. Opérations de levée des freins

Le Plie est basé sur un protocole d’accord courant sur la période du 01/01/2012 au 31/12/2016 en cours de renouvellement pour la période de 2017-2020 ; *(voir document Plie en cliquant sur le lien suivant : www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017)*Les signataires actuels : Préfecture du Haut Rhin, Région Grand Est, Conseil Départemental 68, Communauté d’agglomération de Communes M2A, Ville d’Ensisheim |
| Habitants des territoires concernés | * Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) (\*) (consulter la liste des communes en cliquant sur le lien suivant : [www.mef-mulhouse.fr](http://www.mef-mulhouse.fr) rubrique Appel à projets 2017)
* Ensisheim

(\*) a compter du 1er janvier 2017, la communauté de communes Porte de France Rhin Sud sera intégrée à la Communauté d’agglomération de communes : Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) |
| [Publics](http://r.office.microsoft.com/r/rlidCommunity?clid=1033&app=winproj.exe&ver=12) concernés  | Conformément au Programme Opérationnel national « Inclusion et emploi » 2014-2020, le PLIE **s’adresse aux personnes s’engageant dans une démarche volontaire d’accès ou de retour à l’emploi**. Il s’agit des **personnes en grande difficulté d’insertion sociale et professionnelle** du **territoire du PLIE** : demandeurs d’emploi de longue durée, personnes handicapées, allocataires de minima sociaux (rSa, ASS, AAH, etc..), jeunes peu ou pas qualifiés, ou toutes les personnes présentant une difficulté d’insertion sociale et professionnelle liée à un faible niveau de qualification, à la situation familiale, à l’âge, au logement, à la santé ou encore à la marginalisation sociale.plus précisément, il s’agit :* des **personnes privées d’emploi** (demandeurs d’emploi de plus d’un an ou sans activité professionnelle depuis plus d’un an, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes primo demandeurs d’emploi sans solution depuis 1 an…)
* des **personnes rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle durable** (cumul d’emplois précaires, victimes de discriminations, personnes diplômées à l’étranger dont le diplôme n’est pas reconnu en France, personnes ayant des problématiques liées à la situation familiale, la santé, le logement, le manque de qualification ou faible niveau de qualification, personnes handicapées, sortant de prison, primo arrivants sur le territoire…)
* des **personnes non autonomes dans leurs démarches** (garde d’enfants, mobilité, absence de maîtrise des savoirs de base…) nécessitant un accompagnement spécifique.

**Le nombre de personnes à accompagner / an : 3000**  |
| Qui peut déposer une candidature  | * Tout opérateur public ou privé, qui a une solide connaissance des publics concernés *et disposant d’une antenne sur le territoire concerné* par le Plie afin d’assurer une proximité avec le public à accompagner. Ces opérateurs devront travailler en étroite collaboration avec les services du Conseil Départemental 68 et pôle-emploi.
* Les référents proposés devront avoir une solide connaissance des dispositifs d’insertion sur le territoire, des dispositifs sociaux ainsi que des connaissances du monde de l’entreprise
 |
| Nombre de postes de référents de parcours recherchés pour l’accompagnement des publics PLIE | * **33 postes de référents à raison de 90 personnes en file active** 2 types d’accompagnements sont financés par le PLIE
* **22 postes** de référents de parcours pour l’accompagnement de publics multi critères (dont des bénéficiaires du rSa) **soit 17.2 ETP**

**DONT** * + **19 référents socio-professionnels « RSP Plie » accompagnent tout type de public orienté par le SPE (Service Public de l’Emploi) ou en accès direct, (15,7 ETP)**
	+ **1 poste de référent «dynamiser sa sortie de parcours Plie »** (1 ETP)
	+ **1 poste** de référent de parcours **spécialisé dans l’accompagnement de public « Travailleur Handicapé » (0,5 ETP)**
* **11 référents « PEF » (Préparation à l’Emploi et à la Formation) accompagnent** exclusivement les bénéficiaires du rSa **(PEF)** faisant l’objet de l’appel à projets du Conseil départemental 68, programmation 2017 **soit 10.48 ETP**
 |
| Objectifs recherchés : 20 Sorties positives (16 emplois durables ou création d’entreprise, et 4 pour formation) | * **Mise à l’emploi durable à 6 mois :** CDD, CDI, Intérim classique, contrat aidé (hors chantier d’insertion) après une période de 1 an de parcours (s’il y a continuité de la période d’emploi au minimum de 6 mois,)**,** oucréation d’entreprise**: 16 sorties par référent de parcours**
* **Qualification des participants :** Validation d’une qualification professionnelle de niveau V minimum, où certification professionnelle reconnue par les branches professionnelles, ou formation diplômante de niveau V minimum : **4 sorties par référent de parcours**
* *Nota Bene :* les étapes de parcours réalisées dans une structure d’insertion par l’activité économique ne donnent pas lieu à sortie positive (hormis les périodes d’intérim en ETTI, sur des postes non soumis à l’agrément).
 |
| DATE REPONSE APPEL A PROJETS | * **30 MARS 2017**
 |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **2 types d’opérations :** 1. L’accompagnement de publics en difficulté sociales/professionnelles ne permettant pas un accès direct à l’emploi / le référent de parcours Plie
2. **Opérations de levée des freins**

Le Plie est basé sur un protocole d’accord du 01/01/2012 au 31/12/2016) en cours de renouvellement pour la période de 2017-2020 ; *(voir document Plie en cliquant sur le lien suivant : \_ www.mef-mulhouse.fr Rubrique Appel à projets 2017*1. Les signataires actuels : Préfecture du Haut Rhin, Région Grand Est, Conseil Départemental 68, Communauté d’agglomération de Communes M2A, Ville d’Ensisheim
 |
| Publics concernés | * **Publics intégrés** dans un parcours Plie
 |
| Types d’opérations recherchées | * Améliorer l’accès à la langue française et les savoirs de base intégrant des phases de formation et d’entreprises **(15 personnes)**
* Travailler son image face à l’employeur
* Garde d’enfants
* Mobilité (code-permis) (environ 60 personnes)/an
* Améliorer sa confiance en soi (par la sophrologie) environ 90 personnes
* Assurer la gestion d’une enveloppe financière pour des actions individuelles permettant l’accès à la formation (hauteur de 1200 euros maximum de prise en charge) ou à la mobilité (15 heures de conduite maximum) (environ 50 personnes)
* Améliorer l’accès aux soins et à la santé en lien avec une démarche d’accès à l’emploi
* Logement (recherche de logement et suivi des personnes accompagnées pour le maintien dans le logement). En complément du travail pédagogique mené avec les bénéficiaires cherchant à se loger, la mise en place de mesure d’accompagnement (contact avec les assistantes sociales, contacts avec les organismes bailleurs, accès au logement social, l’aide aux démarches administratives pour résoudre les problèmes liés à l’expulsion ou au relogement),
* ***Opérations visant à réduire la fracture numérique***

Travail étroit avec le référent PLIE afin de favoriser la mise en œuvre de solutions pérennes.*Ces actions pourront être individuelles ou collectives mais devront faire l’objet d’un travail de partenariat avec le référent de parcours. (prescription par le référent Plie via une feuille de liaison**La saisie des indicateurs au fil de l’eau concernant les participants sera également réalisée par les opérateurs déposant un dossier.*  |
| DATE REPONSE A L’APPEL A PROJETS | * **30 JUIN 2018**
 |